

## BON A SAVOIR

Jun 2023

### AVANTAGES

#### Chèques restaurant

Vous bénéficiez, après 2 mois d'ancienneté, de chèques restaurant d'une valeur faciale de 6,00 € financés à 55% par l'entreprise et 45% par l'employé.

#### Pour un temps complet

A partir de 2 mois d'ancienneté continue : 18 tickets par mois

#### Pour un temps partiel

Après 2 mois d'ancienneté continue

vous aurez un nombre de tickets correspondant à :

Exemple : (24h par semaine = 18 tickets par mois / 35h \* 24h = 12,34).

Soit 13 tickets (arrondis au supérieur).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

**Christophe HARRIAU** - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)

Elu CSE / Elu CSSCT - **06 89 83 52 75**